



## Questions sur mes droits a la penssion alimentaire

Par **mumuche**, le **03/12/2009** à **09:31**

Bonjour,  
voila je suis divorcer depuis plusieurs années et paie une penssion alimentaire pour mes deux enfants et mon ex femme , l un de mes enfants va avoir bientot 19 ans vi avec son ami mais je ne sais pas si elle est domicilier avec , je continue a payer une penssion pour elle alors qu elle ne va plus nn plus a l ecole depuis la rentrée de septembre car elle devait trouver un travail dans son domaine pour pouvoir cumuler ecole travail .  
Es ce que je dois continuer a verser une penssion pour elle ?merci

Par **jeetendra**, le **03/12/2009** à **09:38**

Bonjour, malheureusement tant que vous n'avez pas une décision du juge aux affaires familiales vous autorisant à ne plus verser la pension alimentaire à votre fille de 19 ans, vous devez continuer à verser à sa mère (votre ex) la dite somme mensuellement.

La solution serait de la responsabiliser, qu'elle puisse se trouver une activité, une formation rémunérée et espérer ainsi une diminution, puis éventuellement une suppression de la pension alimentaire, courage à vous, bonne journée.

Par **mumuche**, le **03/12/2009** à **09:45**

merci à vous bonne journée